République Française
Région Grand Est
Département de la Moselle

Ville de Mondelange

Mondelange, le 19 octobre 2026
Secrétariat du Maire
RS/MW
134/2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de MONDELANGE,

VU, l'article 25.42/2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU, le décret du 9 Janvier 1980 portant règlement d'administration publique pour l'application de la première partie législative du Code de la Route,

VU, les textes réglementaires subséquents applicables en matière de circulation,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue du Général de Gaulle, en raison du feu d'artifice organisé le dimanche 6 décembre 2026.

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation rue du Général de Gaulle pour la manifestation.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement rue du Général de Gaulle sera interdit le dimanche 6 décembre 2026, de 12h00 à 19h30.

Article 2 : La circulation sera interdite rue du Général de Gaulle, le dimanche 6 décembre 2026, de 18h à 19h.

Article 3 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par le Service Technique de la Ville, le vendredi 27 novembre 2026 au plus tard.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Uckange seront chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 5 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé. Une mise en fourrière pourra être prescrite si nécessaire par le service de la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Uckange.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs

Article 7 : Conformément à l'article R421-1 et suivant du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Article : **Ampliation du présent arrêté sera adressée à ;**

- **Sous-Préfecture de Thionville**
- **Brigade de Gendarmerie de Uckange**
- **DGS**
- **Les Services Techniques**
- **Le Service de la Police Municipale**
- **Archives de l'Hôtel de Ville**

VILLE DE MONDELANGE 07 57300

Rémy SADOCCO
Maire

Hôtel de Ville - rue des Ponts – 57300 MONDELANGE
03 87 71 40 86 – 03 87 70 23 77 - mairie@mairie-mondelange.fr
www.mairie-mondelange.fr - Ville de Mondelange

Mise en ligne le : 02/11/2026 10:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/85538